



DÉPARTEMENT de la SAVOIE
Canton de Montmélian
Mairie de CHIGNIN

☎ 04.79.28.10.12
✉ mairiedechignin@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille vingt et un et le mercredi 08 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire

Mesdames, Messieurs les Adjoints : Annick HYVERT, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT.

Mesdames, Messieurs les Conseillers : Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Marion EVEREARE, Guillaume QUENARD, Florent QUENARD et Rose SCARAMOZZINO.

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Rose SCARAMOZZINO et Rose LOUREIRO ayant donné pouvoir à Michel RAVIER. Monsieur Guillaume QUENARD a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Choix des entreprises pour la restauration intérieure de la Chapelle St Anthelme

L'entreprise ARCAMS pour le lot concernant la restauration des enduits et peintures intérieures a été retenue pour un montant HT des travaux de 179 946.20 €. Pour le lot relatif à la maçonnerie, c'est l'entreprise MOLLARD DELTOUR qui a été retenue pour un montant HT de 34 114.57 €.

L'entreprise LIGNUM INNOVATIS a été retenue pour un montant HT de 29 424.82 € pour ce qui concerne la menuiserie.

Quant au lot relatif à l'électricité, c'est l'entreprise ECLAIRAGE SERVICE qui a été choisie pour un montant HT des travaux de 26 660 €.

Choix de l'entreprise pour la réalisation de caveaux funéraires

La collectivité a décidé la réalisation de caveaux funéraires. Après avoir étudié les propositions de 3 sociétés, c'est celle présentée par DEBERNARDI'S qui a été sélectionnée avec un devis HT de 52 395 €.

La valeur technique des propositions étant identiques c'est la mieux placée au niveau tarif qui a été retenue.

Examen des différentes tarifications à appliquer au 1^{er} janvier 2022

❖ Les loyers des 2 appartements communaux ont été revalorisés conformément à l'indice de référence des loyers fourni au 3^{ème} trimestre 2021 par l'INSEE.

❖ Les tarifs de l'eau pour 2022 augmentent au regard de l'inflation d'environ 2% et seront les suivants :

- 11.42 € pour l'abonnement annuel ainsi que pour la location annuelle du compteur.
- 1.18 € pour le m³ d'eau potable consommé.

❖ Les nouveaux tarifs pour la salle des fêtes du Clos Dénarié sont de 220 € la soirée et de 320 € le week end. Quant au caveau de l'ABC, il se loue 100 € la soirée.

Décisions modificatives sur le budget général et ses annexes

Le conseil municipal donne son approbation sur des virements de crédit en section fonctionnement et en section investissement du budget général. Ces sommes resteront conservées dans leur section mais imputées sur d'autres articles budgétaires.

Paiement des dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget général et ses annexes

Afin de procéder au règlement des factures d'investissement concernant des travaux sur l'exercice 2022, les édiles donnent leur accord pour engager, liquider et mandater ces dépenses par anticipation en attendant le vote du budget général et celui du budget eau prévu au mois d'avril 2022.

COMMISSIONS

Travaux

Un devis auprès de l'entreprise DEBERNARDI'S a été validé pour un montant HT de 18 264.40 concernant la reprise du réseau d'eaux pluviales au chemin de la grande fontaine.

Urbanisme

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 les collectivités auront l'obligation de proposer aux administrés la saisine par voie électronique des demandes d'urbanisme.

Bien entendu, il sera toujours possible de les déposer sous forme papier.

Un certificat d'urbanisme opérationnel, deux permis de construire et une déclaration préalable de travaux ont été déposés en Mairie et n'ont fait l'objet d'aucune observation particulière.

QUESTIONS DIVERSES

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h25.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984. Fait en Mairie, le 09 décembre 2021.

Le Maire, Michel RAVIER

